

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 20 juin 2019
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 14 juin 2019
Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 29

TITULAIRES PRÉSENTS :

Jacky BIDAULT - Sylvie BLANDIN - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Yves CALAIS - Jean CARRE - Patrick COLLET - Jean-Claude COURANT - Dominique DELAFOSSE - Thierry DELAMARE - Jean-Michel DERREY - Maryannick DESHAYES - René DUFOUR - Jean-Pierre DUVERE - Jacky GOY - Max GUILBERT - Richard JACQUET - Daniel JUBERT - Bernard LEROY - Alain LOEB - Patrick MADROUX - Pierre MAZURIER - Dominique MEDAERTS - Jean-Marc MOGLIA - Jacky PAUMIER - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Nadine TERNISIEN - Christian WUILQUE - Hubert ZOUTU.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Vincent VORANGER

Secrétaire : Anne TERLEZ.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Service Administration générale	Discussion sans vote - Point sur la Fusion	Bernard LEROY
2	Direction des Services techniques	Discussion sans vote - Information sur le dispositif "Mémoires en Seine"	Anne TERLEZ
3	Service Politiques Publiques Durables	Discussion sans vote - Rapport de Développement Durable 2018 - Validation	Anne TERLEZ
4	Direction Générale des Services	Décision de Bureau - ADMINISTRATION GENERALE - Don à la ligue contre le cancer - Autorisation	Bernard LEROY
5	Service communication	Décision de Bureau - COMMUNICATION - Renouvellement pour l'année 2019 de la convention de mise à disposition des yoles de Bantry et de Ness avec le Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air de Léry-Poses - Autorisation	Bernard LEROY
6	Service Coopération décentralisée	Décision de Bureau - COOPERATION DECENTRALISEE - Commune de Bohicon - Versement du "1% déchets" pour la mise en place de structures de traitement des déchets - Convention avec l'association "Collectif Tiers Monde" - Autorisation	Hubert ZOUTU
7	Service Coopération décentralisée	Décision de Bureau - COOPERATION DECENTRALISEE - Convention « Appui au fonctionnement d'un centre de pilotage entrepreneuriat agricole et appui au dispositif de microcrédit » -	Hubert ZOUTU

N°	SERVICE	INTITULE	
		Commune de Bohicon - Signature d'une convention	
8	Service Développement économique et implantation	Décision de Bureau - COMMERCE ET ARTISANAT - Louviers Shopping - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
9	Service Développement économique et implantation	Décision de Bureau - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
10	Service Habitat	Décision de Bureau - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS et PLAI contracté par la SILOGE pour une opération de construction de 9 logements - Autorisation	Richard JACQUET
11	Service Habitat	Décision de Bureau - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PHBB contracté par la SILOGE pour une opération de réhabilitation de 62 logements - Les Cascades à Val-de-Reuil - Autorisation	Richard JACQUET
12	Service Habitat	Décision de Bureau - HABITAT LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS et PLAI contracté par la SILOGE pour une opération de construction de 14 logements - Rues de la mare et des fossés à Amfreville-sous-les-Monts - Autorisation	Richard JACQUET
13	Service Administration générale	Discussion sans vote - Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 27 juin 2019	Bernard LEROY

Avant que l'ordre du jour ne soit abordé, Monsieur LEROY accueille Monsieur JEGU, Président de l'association *Sacha précipité*. Monsieur JEGU présente les objectifs poursuivis par l'association.

Sacha est un enfant handicapé âgé de 13 ans. Il fréquente l'IMP *Le moulin vert*, à Louviers.

Sacha aime la musique et Monsieur JEGU, musicien lui-même, a eu l'idée d'animer un atelier pédagogique au sein de l'IMP.

De cet atelier est née l'idée de créer et d'enregistrer un conte musical avec les enfants fréquentant *Le moulin vert*.

Ce conte est devenu un outil pédagogique pour les professionnels.

Au fil du temps, l'idée s'est imposée de monter un spectacle qui sera financé par une partie des sommes récupérées grâce au tri du verre.

« *L'enfant handicapé, explique Monsieur JEGU, devient ainsi l'élément central d'un circuit social, économique et humain* ».

Ce spectacle, créé par des enfants en situation de handicap pour des enfants valides permet « *une inclusion inversée* ».

Il permettra de voyager hors les murs puisqu'une représentation est programmée cet été à Sarzeau (Morbihan).

Dernier projet ; une participation aux balances du spectacle d'Aldebert, au Zénith de Rouen. Les enfants seront invités en « *guest stars* ».

Monsieur CARRE confie qu'il a assisté au spectacle et qu'il a été « bluffé par l'assemblée à acheter le livre-CD : « 16 €, ce n'est pas grand-chose et nous en avons plusieurs exemplaires afin de les proposer dans les médiathèques. J'invite tout le monde à mettre la main au porte-monnaie » conclut-il.

Monsieur JEGU précise enfin que tout est libre de droits et que le produit de la vente de ce livre-cd est entièrement destiné à financer les projets à venir.

II/ POINT SUR LA FUSION :

Monsieur LEROY rappelle :

- Avis favorable à l'unanimité de la CDCI réunie le 14 juin 2019.
- Toutes les communes concernées ont émis un avis favorable.
- Les deux Conseils communautaires ont émis, eux aussi, un avis favorable sur cette fusion.
- Suite à la réunion de la CDCI du 14 juin, Monsieur le Préfet de l'Eure a signé un arrêté autorisant la fusion bloc-à-bloc au 1^{er} septembre 2019.

Monsieur LEROY salue « *la ténacité de Catherine MEULIEN* » et avoue, non sans émotion, que « *ce soir, nous sommes heureux* ».

III/ INFORMATION SUR LE DISPOSITIF « MEMOIRE EN SEINE » :

Madame TERLEZ rappelle que l'objectif de cette opération, qui bénéficie du soutien financier de la Région, vise à recueillir la mémoire des usagers du fleuve et, notamment, celle des mariniers.

Un prestataire a été chargé de recueillir cette mémoire en collectant les témoignages écrits, oraux ou iconographiques.

Le matériel collecté aboutira sur la réalisation d'un Web-documentaire qui devrait être livré dans le courant de l'été ; avant la période de réserve liée à la future campagne électorale en vue des élections municipales.

Madame TERLEZ précise qu'il est souhaité valoriser ce travail lors des journées du patrimoine prévues en septembre ainsi qu'en janvier/février 2020 afin de pour marquer le 110^e anniversaire de la crue de 1910.

IIII/ RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018 – VALIDATION :

Madame TERLEZ présente le rapport de développement durable 2018. Ce rapport retrace les actions mises en place la communauté d'agglomération afin d'assurer un développement durable et harmonieux du territoire.

Les élus prennent acte de cette présentation et autorisent la diffusion de ce document après du grand public.

IV/ 2019-46 - SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Don à la ligue contre le cancer - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Bureau communautaire décide à l'unanimité de verser la somme de 500 € à la ligue contre le cancer.

VI/ 2019-47 - ENVIRONNEMENT - SERVICE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - COOPERATION DECENTRALISEE - Commune de Bohicon - Versement du "1% déchets" pour la mise en place de structures de traitement des déchets - Convention avec l'association "Collectif Tiers Monde" - Autorisation

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de verser à l'association *Collectif Tiers Monde* la somme de 85 000 € correspondant au 1% déchets au titre de l'année 2019.

Le Bureau communautaire dit que cette somme est versée au bénéfice de la commune de Bohicon pour permettre le développement d'infrastructures de traitement des déchets.

VII/ 2019-48 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - SERVICE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - COOPERATION DECENTRALISEE - Convention « Appui au fonctionnement d'un centre de pilotage entrepreneuriat agricole et appui au dispositif de microcrédit » - Commune de Bohicon - Signature d'une convention

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Accepte le versement d'une aide financière aux actions de développement local de la commune de Bohicon au Bénin qui se répartirait comme suit :
 - o 20 000 € pour le soutien aux groupements de femmes de Bohicon,
 - o 10 000 € pour le fonctionnement du centre pilote d'entrepreneuriat agricole.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et l'association *Collectif Tiers Monde* afin de fixer les modalités de versement de cette aide,

VIII/ 2019-49 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Louviers Shopping - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire accepte, à l'unanimité, de verser la subvention d'un montant de 27 840 € T.T.C. à l'association *Louviers Shopping* pour l'organisation de son programme d'animations 2019.

VIII/ 2019-50 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire accepte, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 5 279 € T.T.C. à l'Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray, pour l'organisation de son programme d'animations 2019.

IX/ 2019-51 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - SERVICE COMMUNICATION - COMMUNICATION - Renouvellement pour l'année 2019 de la convention de mise à disposition des yoles de Bantry et de Ness avec le Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air de Léry-Poses - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- décide de mettre à disposition les deux yoles de Bantry et les deux yoles de Ness auprès du Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air de Léry-Poses en 2019 pour une durée d'un an,
- attribue une subvention de 15 000 € pour l'année 2019 au Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air de Léry-Poses pour l'entretien des yoles,
- accepte la conclusion d'une convention qui précise les modalités de mise à disposition et de versement de la subvention.

X/ 2019-52 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS et PLAI contracté par la SILOGE pour une opération de construction de 9 logements - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 740 300 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°94084 constitué de 2 Lignes du Prêt.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

XI/ 2019-53 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PHBB contracté par la SILOGE pour une opération de réhabilitation de 62 logements - Les Cascades à Val-de-Reuil - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 620 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°96538 constitué de 4 Lignes du Prêt.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

XII/ 2019-54 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS et PLAI contracté par la SILOGE pour une opération de construction de 14 logements - Rues de la mare et des fossés à Amfreville-sous-les-Monts - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 111 400 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°94583 constitué de 4 Lignes du Prêt.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

XIII/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019 :

L'examen de cet ordre du jour n'appelle aucune remarque.

XIV/ QUESTIONS DIVERSES :

Journée du 4 juillet 2019 :

- 14 heures : temps de concertation avec les conseillers municipaux sur le PCAET. Madame TERLEZ explique que « *c'est un peu notre COP21 à l'échelon local. Les communes devront prendre des engagements et il est nécessaire qu'elles assistent à cet événement* ».
- 16 heures : pose de la première pierre de la future gendarmerie de Louviers.
- 17 h 30 : visite privée des ateliers-relais de la société Hermès (attention : confidentialité exigée par la société. Ni photos, ni Tweet, ni partage).
- 18 heures : conférence sur l'attractivité économique du territoire.

Coopération décentralisée :

- Monsieur ZOUTU indique que les 10 ans de coopération seront célébrés à Bohicon, du 1^{er} au 8 novembre 2019.

CASEO :

- Monsieur CARRÉ fait part de son étonnement vis-à-vis de l'accueil réservé aux accompagnants. Le centre aquatique accepte bien les enfants ; mais pas leurs moniteurs. Le problème n'existe pas à la piscine de Val de Reuil.
- Monsieur SIRAT entend cette remarque et questionnera la direction de CASEO sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président,

Bernard LEROY.



Par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Sid-Ahmed SIRAT